

Adresse du comité révolutionnaire de Bayonne sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité révolutionnaire de Bayonne sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 126-127;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13621\\_t1\\_0126\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13621_t1_0126_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tutélaire la foudre qui doit écraser tous les traîtres, les destinées de la République sont entre vos mains; restez à votre poste, soyez fermes et la France sera toujours triomphante, Vive la Montagne, et guerre éternelle aux tyrans.

CHRISTIN, PERRET, BRUNET, DALLOZ, DUMONT, MILLET, COMOY, CLÉMENT, BÉJARD, MILLET, MESNARD, JACQUEMIN, MICHEL (*élèves*).

## 17

Les citoyens Douillet et Alexandre, sergens dans la 8<sup>e</sup> compagnie de la 172<sup>e</sup> demi-brigade de la 2<sup>e</sup> division de l'armée des Ardennes, félicitent la Convention sur ses travaux, et les mesures prises contre les traîtres, ils l'invitent à rester à son poste, et jurent de combattre les tyrans jusqu'à la mort.

Mention honorable (1).

[*s.l.*, 11 flor. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen président,

Nous vous félicitons sur vos travaux et sur les nouvelles mesures que vous avez prises pour punir les conspirateurs; que ces scélérats soient incessamment punis et qu'ils passent sans plus tarder sous le glaive de la loi; nous applaudissons aussi au décret rendu pour rendre la liberté aux hommes de couleur.

Restez à votre poste et par votre conduite sage et pleine de justice et les grandes mesures que vous prenez; nous marcherons jusqu'à la mort pour faire mordre la poussière à tous les satellites du despotisme qui souillent le territoire de la République ».

DOUILLET (*sergent de la 8<sup>e</sup> C<sup>te</sup>, natif d'Ecry-le-Franc, Ardennes*), ALEXANDRE (*sergent de la 8<sup>e</sup> C<sup>te</sup>*).

## 18

Les membres du comité de surveillance de Versoix-la-Raison, département de l'Ain, ceux de la commune de Bayonne, les autorités constituées et la société populaire de Bruyères, département des Vosges; la société populaire d'Arcy, département du Doubs; celle de Morlaas, département des Basses-Pyrénées; celle de Vezelay, département de l'Yonne; celle de Montargis, département du Loiret; le comité de surveillance de la commune de Blois (3); la société populaire de Duclair, département de la Seine-Inférieure; celle d'Astaffort, département de Lot-et-Garonne; celle de Crestet, département de Vaucluse; celle du Meilhan, département de Lot-et-Garonne; celle de Montbidouse, département des Basses-Pyrénées; les administrateurs du départ. de l'Oise; la Société populaire de Beauvais (4); celle de Champlitte, départ. de la Haute-Saone; les adminis-

(1) P.V., XXXVIII, 203.

(2) C 306, pl. 1158, p. 2.

(3) Loir-et-Cher.

(4) Oise.

trateurs du district de Vezelise, départ. de la Meurthe, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, sur la découverte et la punition des conspirateurs. Ils l'invitent à demeurer à son poste, et témoignent leur indignation sur l'horrible attentat prémédité contre les représentants du Peuple Collot et Robespierre.

La Convention décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin de ces différentes adresses (1).

a

[*Le C. révol. de Versoix-la-Raison, s.d.*] (2).

« Aux dignes soutiens de la République les infatigables montagnards, président et membres de la Convention nationale,

Recevez le serment que prêtent de vrais sans culottes, amis des droits de l'homme: nous jurons d'exterminer tout individu qui attenterait à la souveraineté du peuple et à la liberté des personnes sacrées de nos braves représentants, plutôt la mort que de survivre à la perte de la liberté. Mais quoi, mourir! Non les traîtres périront et la liberté s'établira par toute la terre.

Restez à votre poste, que la vertu et la terreur soient à l'ordre du jour.

Nous avons frémi d'indignation en apprenant le plus infâmes des complots, mais aussi, sentinelles infatigables, nous avons redoublé de courage et de surveillance pour démasquer ces traîtres stipendiés qui travaillent sourdement dans l'intérieur à tuer la liberté par la perfidie, le patriotisme par la calomnie, les mœurs par la corruption, l'esprit public enfin en accablant le pauvre de privations.

Était venue s'habituer parmi nous la femme divorcée du ci-devant Liancourt. Elle avait gagné la confiance des habitants de cette commune par ses bienfaits journaliers. Mais, sur l'arrêté du représentant Albitte qui ordonne l'incarcération de tous les ci-devants nobles, elle a manqué de confiance en la justice du peuple, elle s'est émigrée, les pauvres de cette commune n'auront pas part à ses bienfaits, mais la Convention a décrété qu'il n'y aurait plus de malheureux en France. Vive la République! Vive la Montagne! La nation gagne à ce trait de lâcheté cinq à six millions et vive la Montagne! Périssent les tyrans et les traîtres ».

Jacques ROUSSE (*présid.*), DENOYERS (*secrét.*), F. PERRIN, TROUTTEUR, MOCCAND, BOUVET [et 1 signature illisible].

b

[*Le C. révol. de Bayonne à la Conv.; 10 flor. II*] (3).

« Citoyens représentants,

Nous aussi nous aimons à être reconnaissans. Nous aussi nous vous devons des félicitations

(1) P.V., XXXVIII, 203. B<sup>in</sup>, 13 prair. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) C 305, pl. 1145, p. 1; Versoix-la-Raison: Versoix (Suisse).

(3) C 305, pl. 1145, p. 2.

sur vos immenses et sublimes travaux. Nous aussi nous périrons plutôt que de voir porter le moindre atteinte aux droits sacrés du peuple et au respect qu'on doit à la représentation dont tous les membres sont aussi sacrés pour nous.

Non, les conspirateurs ne doivent attendre d'autres succès que ceux de leurs prédécesseurs. L'échafaud, c'est là qu'ils iront expier leurs forfaits.

Qu'ils emploient tous les moyens de ces hommes astucieux et criminels qui, en usurpant la confiance du peuple, comblés de ses bienfaits, ont eu la scélératesse de le trahir. Votre étonnante et infatigable vigilance les dévoilera et la justice populaire les mettra au néant.

Courage, Citoyens représentans, vous avez mis la vertu et la justice à l'ordre du jour; nous le verrons plus les places entre les mains des hommes immoraux et corrompus: ceux-là spéculent sur la révolution et le résultat le meilleur pour eux est l'accroissement de leur fortune.

Peu leur importe que le peuple souffre pourvu que leurs jouissances ne soient point troublées. Peu leur importe que la République périsse pourvu que leur trésor ne diminue pas. Peu leur importe qu'un tyran règne pourvu qu'ils puissent assouvir leurs passions.

Nous reviendrons donc aux mœurs douces et aux jouissances tranquilles qui, nous rapprochant le plus de la nature, peuvent seules faire le bonheur des hommes. Oui, leur félicité sera parfaite, Egalité, liberté sacrée, vous ne pouvez être qu'avec la vertu. Vous serez avec les français, car l'homme sans probité sera couvert de honte et de mépris. On en fera justice en le repoussant avec indignation d'une société qu'il déshonore.

Quant à nous, Citoyens représentans, nous remplirons nos devoirs avec tout le zèle, toute l'énergie qui convient aux vrais républicains. Notre amour pour la patrie et notre dévouement pour la représentation nationale n'auront jamais de bornes, et la mort nous sera mille fois plus douce que la perte des précieux fruits de la révolution.

Vive la République une et indivisible, vive la Montagne ».

D'ITHURBIDE, DESTIBEAUX, PAGÈS fils, DANGLADE, DOLABARATZ, BOUCHE (présid.), SARROUBLE.

c

[La Sté popul. de Bruyères au présid. de la Conv.; 14 flor. II] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire et républicaine de Bruyères a voté une adresse de félicitations à la Convention nationale. Toutes les autorités constituées de cette commune ont demandé de se joindre à elle pour le même objet et cela a été arrêté et généralement applaudi. Je suis chargé de te faire parvenir et tu trouveras ci-joint le résultat de leur délibération et l'expression de leurs sentimens et de leurs vœux S. et F.

JEANDIDIER (présid.).

(1) C 305, pl. 1145, p. 3, 4.

[Bruyères, 8 flor. II]

« Citoyens représentans,

Une nuée de crimes avait préparé l'orage le plus affreux. S'ils avaient réussi dans leurs projets criminels, ces hommes profondément pervers, et d'autant plus dangereux qu'ils voilaient leurs intentions liberticides du masque trompeur d'un patriotisme exalté, ont attenté aux jours les plus précieux de la République, et dès lors il ne fut plus resté dans le cœur de tout bon sans-culottes que les larmes du désespoir; mais votre imperturbable énergie a détourné les poignards aiguisés contre vous, et grâces immortelles vous en soient à jamais rendues.

Vous avez pénétré le peuple français de cette vérité sublime que les tyrans ne sont sur la terre que le fléau des peuples. Il en est un autre qu'il est intéressant de détruire également, c'est le fanatisme, ce monstre horrible dont l'existence ne peut que désunir les citoyens, allumer les brandons de la discorde, les torches de la guerre civile, et devenir par là le plus ferme appui des despotes coalisés.

Citoyens représentans, c'est animés de ces principes que la Société populaire de Bruyères a vomis de son sein tous les prêtres non déprêtrisés; elle surveille tous ces charlatans que le culte sacré de la Raison contrarie si fort, qui ne peuvent se conserver dans leurs places qu'en y prolongeant la superstition et l'erreur, qui ne cherchent à s'y conserver que pour soigner leurs propres intérêts et ne point perdre cette domination, cette prépondérance dont le désir et l'esprit les ont toujours caractérisés.

Législateurs d'un peuple libre, vous préparez le bonheur des nations qui ne peut exister sans la liberté, l'égalité et le culte de la Raison. Continuez vos immortels travaux et comptez sur notre dévouement et notre admiration. C'est de vous que découlent ces vérités éternelles qui détruisent les ridicules préjugés, les détestables erreurs qui nous ont causé tant de maux; restez au poste que vous remplissez si bien.

Notre commune a fourni un grand nombre de défenseurs à la patrie, a déjà fait des dons patriotiques, elle en fait encore tous les jours, qui sont déposés sur notre autel de la patrie, mais nous vous en épargnons l'énumération parce qu'en cela nous n'avons fait que notre devoir.

La Société populaire, les administrateurs du district, les juges du tribunal, les membres du comité de surveillance, les officiers municipaux de la commune de Bruyères qui, surtout depuis l'épuration salutaire qu'a opérée parmi eux le représentant Foussedoire, ne font qu'un pour concourir de tous leurs efforts à imprimer au gouvernement révolutionnaire cette marche rapide qui fait sa force et sa sûreté, à propager de leur mieux les vrais principes de la liberté, de l'égalité et du seul culte des hommes libres, celui de la raison; enfin qui ne font qu'un pour applaudir à vos travaux, vous invitent à ne pas désespérer que la nation française n'ait dicté aux tyrans les conditions de la paix.

Continuez à déjouer les complots des factieux et à démasquer les traîtres, portez un coup de